



Commission Technique Concurrence 2 septembre

LOT A : NOTRE AVENIR NE SE CALCULE PAS EN POURCENTAGES !

411 ETP concernés... et seulement 36 % de volontaires à ce jour !

Le groupe de travail consacré au lot A – Poitou-Charentes a une nouvelle fois confirmé les inquiétudes des cheminots.

Le processus de volontariat est ouvert du 9 juillet au 9 octobre. À ce jour, la direction annonce que seulement 36 % des besoins identifiés seraient couverts, soit à peine un tiers des 411 ETP concernés. Comme à son habitude, la direction fait preuve d'un manque de transparence en refusant de nous communiquer le nombre de volontaires par catégorie d'emploi, ainsi que le nombre de volontaires extérieurs au lot A. Pour SUD-Rail, ce chiffre est révélateur : les agents ne se précipitent pas pour quitter leur entreprise et leurs conditions actuelles de travail ! Et surtout, beaucoup se posent toujours la même question : « Comment vais-je pouvoir conserver un poste près de chez moi ? ».

TAUX D'AFFECTATION : DES RÈGLES DIFFÉRENTES SELON LES MÉTIERS

La direction a présenté les principes de calcul du taux d'affectation au lot A, en s'appuyant sur une période de référence et sur les heures de production réalisées par les agents.

Mais les modalités de calcul diffèrent selon les métiers.

ADC – Conduite

Pour les ADC, le calcul repose principalement sur les heures de conduite réalisées sur les trains relevant du lot A, rapportées au total des heures de conduite prises en compte.

Accompagnement des trains et lutte anti-fraude

Pour l'accompagnement des trains et la lutte anti-fraude, le calcul est effectué à partir des heures d'opérations à bord relevant du lot A, rapportées au total des heures prises en compte.

Services en gare

Pour les services en gare, le calcul tient notamment compte de l'activité à laquelle appartient la gare (TER ou TGV) ainsi que, pour les activités concernées, de la part de vente correspondant à l'activité TER.

Maintenance courante du matériel roulant

Pour la maintenance, le calcul devant être individualisé en fonction des tâches réalisées et du poids maintenance sur les différentes séries de matériels pour le lot A, il apparaît que les chiffres transmis aux agents ne respectent pas la loi, dans la mesure où ils ont été généralisés.

Mouvement

Pour le mouvement, la direction a croisé la proportion d'entrées et de sorties par site et par série de matériel avec la proportion d'utilisation des différentes séries pour le lot A. Or, il s'avère que les chiffres sur lesquels l'entreprise s'est appuyée sont uniquement théoriques et ne reflètent pas la réalité des journées réalisées sur le terrain.

Groupes 2 et 3

Pour les groupes 2 et 3, la direction parle de « méthodes dites collectives » : le taux peut alors être déterminé à partir de la moyenne des taux des agents du groupe 1 correspondant au périmètre concerné.

SUD-Rail exige de la transparence !

Ces règles sont essentielles puisque le taux d'affectation va déterminer la situation des agents dans le cadre du transfert.

Pourtant, nous constatons que de nombreux agents ne maîtrisent toujours pas la manière dont leur taux est calculé ni ce qu'il implique concrètement pour leur avenir professionnel. SUD-Rail demande une transparence totale sur les conséquences de ces mécanismes. Car derrière une moyenne se trouvent encore une fois des situations individuelles très différentes.

La direction affirme que l'accompagnement existe et qu'il sera renouvelé.

Mais si les agents restent dans le doute et la souffrance, c'est bien que les explications ne sont pas suffisantes !

SUD-Rail demande donc une information individuelle, claire et compréhensible, permettant à chaque agent de connaître précisément les éléments ayant servi au calcul de son taux.



PAS QUESTION DE LAISSER LES AGENTS DANS LE BROUILLARD !

La direction affirme que l'accompagnement des agents est réalisé.

Pourtant, sur le terrain, les interrogations et la souffrance restent bien présentes.

Les cheminots veulent savoir :

- Où vais-je être affecté ?
- Quel sera mon poste ?
- À quelle résidence ?
- Avec quelles conditions de travail ?
- Que se passera-t-il si je ne suis pas volontaire ?
- Que signifie concrètement mon taux d'affectation ?

Comment ce taux va-t-il déterminer mon avenir professionnel ?

À toutes ces questions, les agents doivent obtenir des réponses claires et individuelles !

Il ne suffit pas de présenter une formule ou un tableau : il faut expliquer concrètement aux cheminots les conséquences de leur situation.



UN POSTE PRÈS DE CHEZ SOI : C'EST UNE REVENDICATION LÉGITIME !

La direction semble considérer que les agents au sol seraient peu nombreux à candidater ou que la mobilité serait limitée.

Mais derrière les chiffres, il y a des femmes et des hommes, des familles, des contraintes de transport et des vies organisées autour d'une résidence de travail.

Pour SUD-Rail, la question n'est pas de savoir si « peu d'agents postulent » la vraie question est : QUE PROPOSE LA SNCF AUX AGENTS QUI VEULENT RESTER PRÈS DE CHEZ EUX ? Nous refusons que l'ouverture à la concurrence serve de prétexte à une dégradation des conditions de travail ou à une mobilité imposée.



GARE & CO : LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT ARRIVE À SON TERME

Concernant Gare & Co, la phase de recrutement s'est terminée le 31 août, les agents ayant candidaté ont reçu une réponse et doivent désormais effectuer leur choix final.

Pour SUD-Rail, cette étape est importante pour les agents concernés. Nous resterons particulièrement vigilants sur les suites données aux candidatures et sur les conséquences concrètes de ces choix pour les cheminot-es.

Les agents doivent pouvoir faire leur choix avec une information complète, claire et transparente sur leur avenir professionnel.

SUD-Rail REVENDIQUE

LA TRANSPARENCE TOTALE sur les méthodes de calcul des taux d'affectation et sur les données utilisées.

UNE INFORMATION INDIVIDUELLE ET COMPRÉHENSIBLE pour chaque agent concerné, avec la possibilité de connaître précisément son taux et son mode de calcul.

LE RESPECT DES RÉSIDENCES et la possibilité pour les agents de conserver un emploi au plus près de leur domicile.

AUCUNE MOBILITÉ FORCÉE au nom de l'ouverture à la concurrence.

UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT et pas simplement une présentation descendante de tableaux et de formules.

L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE NE DOIT PAS SE FAIRE SUR LE DOS DES CHEMINOT-ES !